

JUILLET 2015

## ENSEMBLE CONTRE LES INVASIVES !



Renouée du Japon, Berce du Caucase... si ces noms vous semblent familiers, c'est parce que ces espèces exotiques dites « invasives », introduites par l'Homme, colonisent sévèrement les abords de nos cours d'eau et de nos routes. Elles sont connues pour causer d'importants dégâts et étouffer la flore locale.

L'un des grands objectifs du Contrat de Rivières est d'endiguer leur propagation sur les berges des cours d'eau. La Renouée du Japon est la première cible. Compte tenu de la difficulté d'élimination de cette espèce qui se développe très facilement à partir de ses rhizomes, toutes les forces sont nécessaires à la lutte.

Le SMECRU prodigue donc les bons conseils aux particuliers : comment reconnaître les plantes invasives, les arracher efficacement, empêcher leur propagation... Mais il souhaite aussi s'appuyer sur les acteurs locaux. Ainsi, les 41 communes du bassin versant sont encouragées à se joindre à l'action du SMECRU. Le Syndicat peut en effet apporter un conseil technique et un soutien financier aux actions concrètes visant à éliminer des massifs de Renouée.

Fauchage répétitif, arrachage et bâchage pour limiter la repousse, plantation d'espèces locales (comme le saule ou le frêne) pour concurrencer les indésirables... plusieurs méthodes seront mises en œuvre au bord des Usse.

Depuis 2011, les communes de Minzier, Cruseilles, Allonzier-la-Caille, Sallenôves et Contamine-Sarzin ont ainsi utilisé ces techniques pour traiter plusieurs massifs de Renouée sur leur territoire. Le SMECRU salue ces initiatives et encourage les autres localités à leur emboîter le pas !

● N'hésitez pas à contacter le SMECRU pour toute question !  
[contact@rivieres-usses.com](mailto:contact@rivieres-usses.com)

